

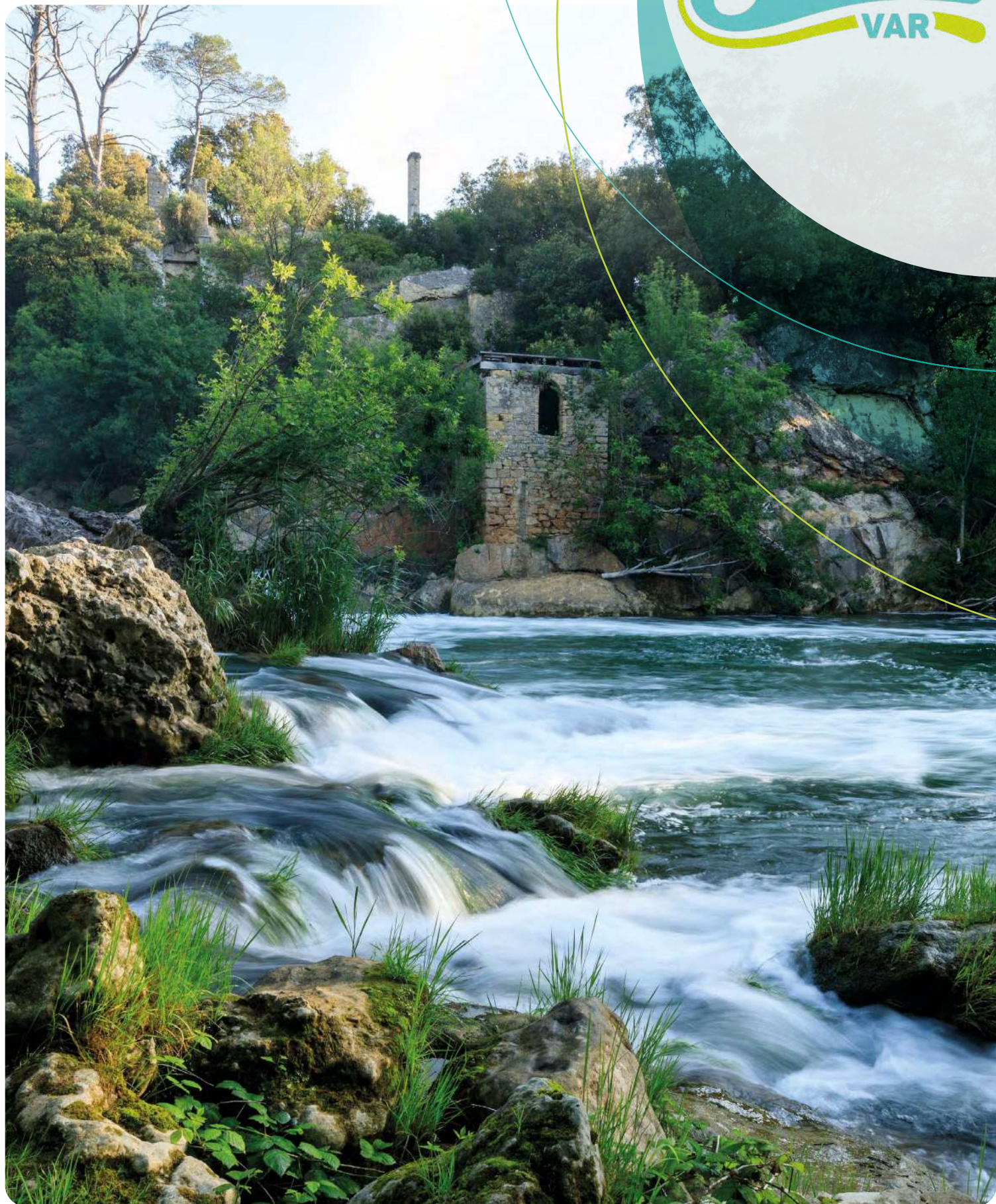
LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

DES MISSIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Établissement Public Territorial de Bassin

**Syndicat Mixte
de l'Argens**

VAR



Chers amis,

C'est en ma qualité de Président du SMA que je souhaitais vous présenter notre institution, fruit d'un travail commun entre les élus de 8 EPCI, 74 communes et une équipe de cadres experts qui œuvrent à votre protection et répondent chaque jour à vos attentes dans une conjoncture particulière. Vous pouvez compter sur nous, compter sur notre détermination à servir l'intérêt général, compter sur le SMA. Nous sommes et resterons présents à vos côtés !

Stéphane ISEPPI, Président du Syndicat Mixte de l'Argens.

© Estérel Côte d'Azur Agglomération – Christine Delville



UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉDIÉ À LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET À LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Labellisé Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) depuis le 19 décembre 2019, le SMA a vocation à assurer **des missions d'intérêt général**. Il joue un rôle central pour faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau avec comme périmètre d'action l'ensemble du bassin versant de l'Argens.

NOS MISSIONS

1

Rendre les milieux aquatiques plus résilients et les protéger

- Restaurer et entretenir le fleuve et ses principaux affluents ;
- Mobiliser les différents acteurs publics et privés pour la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction de tous les usages.

2

Préserver la ressource et suivre sa qualité

- Animer les démarches de sobriété en eau et de reconquête de la qualité pour préserver la ressource (PTGE) ;
- Comprendre le fonctionnement des eaux souterraines et aider les collectivités à les protéger ;
- Suivre la qualité de l'Argens et de ses principaux affluents.

3

Améliorer la résilience du territoire face aux inondations

- Mieux comprendre les phénomènes d'inondation et la formation des crues ;
- Améliorer la prévision des crues et aider les collectivités à anticiper les phénomènes ;
- Aider et accompagner les particuliers et les professionnels à réduire leur vulnérabilité face au risque inondation (dispositif ALABRI).

4

Aménager le fleuve et ses affluents

- Mise en œuvre de travaux d'aménagements pour protéger les territoires face aux inondations ;
- Restaurer le bon fonctionnement écologique des cours d'eau.

5

Sensibiliser le public au patrimoine naturel de l'Argens

- Communication régulière avec le grand public (réseaux sociaux, événements, rencontres) ;
- Animation et sensibilisation auprès des scolaires.

CHIFFRES CLÉS

2014
CRÉATION
DU SMA

19
AFFLUENTS
PRINCIPAUX

365 000
HABITANTS

2750 KM²
SOIT LA MOITIÉ DU
DÉPARTEMENT

751 km de cours
d'eau pour lesquels le
SMA bénéficie d'une
autorisation préfectorale
pour intervenir (PPRE).

Une structure administrée
par un Bureau syndical et
un Conseil d'administration.

Des agents avec des
compétences techniques
spécifiques (lutte contre les
inondations / ressource en
eau / interventions en milieux
aquatiques).

Notre territoire d'intervention



Les actions phares

Action 35 : aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence.
Action 62 : aménagement hydraulique du site de La Palud sur la commune de Fréjus.
Action 45 : travaux d'aménagement du Caramy dans la traversée urbaine de Brignoles.
Action 47 : travaux d'aménagement de la Floriège dans la traversée de Taradeau.
Action 34 : réalisation d'aménagements hydrauliques sur la partie amont de la Nartuby – Secteur Châteaudouble.

Pour en
savoir plus



Le Syndicat Mixte de l'Argens c'est aussi...



LE PAPI ARGENS ET CÔTIERS DE L'ESTÉREL

Piloté et animé par le SMA qui en assure le suivi administratif et financier, le PAPI de l'Argens et des côtières de l'Estérel, a ainsi l'ambition d'assurer la protection des enjeux humains. Plus précisément, tout en préservant les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux présents sur le territoire. À terme, l'objectif est de rendre ce dernier moins vulnérable et plus résilient face au risque d'inondation.



LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SAGE

Le SAGE est élaboré collectivement et constitue un document de planification : il permet de fixer des objectifs d'utilisation et de protection de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et humides, et d'identifier les moyens pour les atteindre. Il est mis en œuvre sur le périmètre de l'ensemble du bassin versant de l'Argens.



LES PROJETS DE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EAU (PTGE)

L'outil PTGE a pour but d'organiser le partage de l'eau en assurant un équilibre entre les prélèvements, les usages et les besoins des milieux naturels. Les PTGE sont animés par le SMA sur les bassins du Caramy-Issolle et de la Bresque où les écoulements sont fortement influencés par les différents prélèvements.



LE CONTRAT DE RIVIÈRE NARTUBY

Le contrat de rivière a pour mission de redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel, d'obtenir un territoire résilient et d'atteindre un bon état écologique et chimique des masses d'eau. Il œuvre pour une utilisation raisonnée de la ressource (suivi régulier).



LES PPRE

Les Programmes Pluriannuels d'Entretien et de Restauration se traduisent par des travaux réguliers comme le bûcheronnage (abattages, élagages), le traitement des embâcles et déchets (retrait des bois morts et accumulation de flottants), la végétalisation (bouturage, plantations) et le traitement des espèces envahissantes pour éviter leur prolifération.

Nous contacter

ANTENNE DE FRÉJUS

Parc d'Activités Le Capitou
Pôle BTP
32 Allée Sébastien Vauban
83600 Fréjus

LE SIÈGE

Place des Moulins
Rue de la Calade
83720 Trans-en-Provence
Tél. : 09 72 45 24 91

ANTENNE DE BRIGNOLES

51 rue des Déportés
83170 Brignoles

contact@syndicatargens.fr
www.syndicatargens.fr

